

**Association Vélo Club Cournon d'Auvergne
Salle Associative Gardet
9 rue des Fusillés de Vingre
63800 Cournon d'Auvergne**

**COMPTES ANNUELS
du 01/11/2018 au 31/10/2019**

Liase 19 IR RN

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise :		VELO CLUB COURNON D'AUVERGNE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		9 RUE DES FUSILLES DE VINGRE SALLE ASSOCIATIVE GARDET 63800 COURNON D'AUVERGNE		Date de l'exercice précédent		1 2	
Numéro SIRET *		4 3 7 7 3 4 7 7 5 0 0 0 2 0		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le, 3 1 1 0 2 0 1 9	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	68 020	AS	48 504	19 516	
	Autres immobilisations corporelles	AT	134 596	AU	82 954	51 643	
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
immobilisations financières	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	45	CV		45	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	202 661	BK	131 458	71 204	
ACTIF CIRCUANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	31 700	BU		31 700	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 800	BY	1 800	
Autres créances (3)		BZ	17 670	CA		17 670	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	30 982	CG		30 982	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 254	CI		3 254	
	TOTAL (III)		CJ	85 406	CK	1 800	83 606
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	288 068	1A	133 258	154 810	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP			(3) Part à plus d'un an :
			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				CR
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :				Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		VELO CLUB COURNON D'AUVERGNE		Néant	<input type="checkbox"/>	*
			Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé			DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)			DG	167 046	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(70 604)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	96 442		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	12 526	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 932	
	Dettes fiscales et sociales			DY	10 881	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régulier	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB	22 029	
TOTAL (IV)			EC	58 368		
(V)			ED			
Ecart de conversion passif *			EE	154 810		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		BF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	56 113		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	191		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : VELO CLUB COURNON D'AUVERGNE		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	41 600	FB	FC	41 600	
	Production vendue	} biens *	FD		FB	FF	
			} services *	FG	80 851	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		122 451	FK	FL	122 451
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	95 357	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	1 670	
	Autres produits (1) (11)				FQ	291 702	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	511 180
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	65 924	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	30 200	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	300 457	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	2 220	
	Salaires et traitements *				FY	81 913	
	Charges sociales (10)				FZ	35 585	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} dotations aux amortissements *		GA	37 317	
			} dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	1 800	
	Autres charges (12)				GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	26 949	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	582 364		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(71 184)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	228	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)				GP	228		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	198	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)				GU	198		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	30		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(71 154)		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

SARL Sauvestre-comptable, janvier 2019 - 51 rue de la République

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		VELO CLUB COURNON D'AUVERGNE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	1 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	450	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	450	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	550
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	512 408
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	583 012
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	(70 604)
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
			Crédit bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 670
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	8 553	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	18 649	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
			obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
CESSION IMMOBILISATIONS			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
PV			450	1 000	
			Exercice N-1		
			Charges antérieures		Produits antérieurs
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				

SAGE Experts-comptables janvier 2019 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

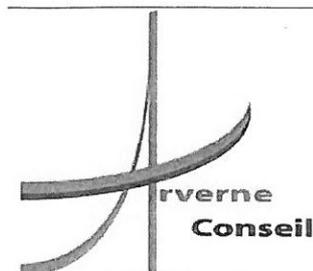
VELO CLUB COURNON D'AUVERGNE

Association sportive régie par la Loi 1^{er} juillet 1901

Salle Associative Joseph et Michel GARDET
9 rue des Fusillés de Vingre
63800 COURNON D'AUVERGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 octobre 2019



SARL ARVERNE CONSEIL

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Riom

32 rue de Sarliève – Centre d’Affaires du Zénith – 63800 COURNON D’AUVERGNE
04.73.31.55.57 audit@arverneconseil.fr

A l'assemblée générale du VELO CLUB COURNON D'AUVERGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **VELO CLUB COURNON D'AUVERGNE** relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Le rapport financier ne nous ayant pas été communiqué à ce jour, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et de sa concordance avec les comptes annuels.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 26 novembre 2019

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



SARL ARVERNE CONSEIL
représentée par Eric MAS

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/10/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/10/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	68 020	48 504	19 516	37 148		- 17 632
Autres immobilisations corporelles	134 596	82 954	51 643	71 327		- 19 684
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	45		45	45		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	202 661	131 458	71 204	108 521		- 37 317
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	31 700		31 700	61 900		- 30 200
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 800	1 800				
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	17 670		17 670	17 500		170
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	30 982		30 982	74 141		- 43 159
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	3 254		3 254	3 212		42
TOTAL (II)	85 406	1 800	83 606	156 753		- 73 147
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	288 068	133 258	154 810	265 274		- 110 464

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/10/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/10/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)			
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	167 046	193 353	- 26 307
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-70 604	-26 307	- 44 297
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	96 442	167 046	- 70 604
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	12 336	25 681	- 13 345
. Découverts, concours bancaires	191		191
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 932	33 660	- 20 728
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	5 520	5 470	50
. Organismes sociaux	5 229	9 866	- 4 637
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	132		132
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	029	23 550	- 1 521
TOTAL (IV)	58 368	98 228	- 39 860
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	154 810	265 274	- 110 464

Paraphé pour les besoins d'identification
ABVERNE CONSEIL

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/10/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/10/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	41 600		41 600	2 000	39 600	N/S
Production vendue biens						
Production vendue services	80 851		80 851	92 674	- 11 823	-12,76
Chiffres d'affaires Nets	122 451		122 451	94 674	27 777	29,34
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			95 357	107 431	- 12 074	-11,24
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 670	3 920	- 2 250	-57,40
Autres produits			291 702	385 357	- 93 655	-24,30
Total des produits d'exploitation (I)			511 180	591 380	- 80 200	-13,56
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			65 924	74 397	- 8 473	-11,39
Variation de stock (marchandises)			30 200	-5 692	35 892	630,57
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			300 457	349 394	- 48 937	-14,01
Impôts, taxes et versements assimilés			2 220	2 773	- 553	-19,94
Salaires et traitements			81 913	88 493	- 6 580	-7,44
Charges sociales			35 585	45 927	- 10 342	-22,52
Dotations aux amortissements sur immobilisations			37 317	31 599	5 718	18,10
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 800		1 800	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			26 949	30 882	- 3 933	-12,74
Total des charges d'exploitation (II)			582 364	617 771	- 35 407	-5,73
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-71 184	-26 391	- 44 793	169,73
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			228	367	- 139	-37,87
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			228	367	- 139	-37,87
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés			198	283	- 85	-30,04
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			198	283	- 85	-30,04
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			30	84	- 54	-64,29
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-71 154	-26 307	- 44 847	170,48

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/10/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/10/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 000		1 000	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	1 000		1 000	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	450		450	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	450		450	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	550		550	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	512 408	591 747	- 79 339	-13,41
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	583 012	618 054	- 35 042	-5,67
RESULTAT NET	-70 604	-26 307	- 44 297	168,38
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Annexes 19

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/10/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/10/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 154 810,26 E.

Le résultat net comptable est une perte de 70 603,65 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/11/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de vélos : la valeur retenue correspond à la valeur probable de revente à la date de clôture de l'exercice.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Paraphé pour les besoins d'identification
ARYERNE CONSEIL

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 202 661 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	204 816		2 200	202 616
Immobilisations financières	45			45
TOTAL	204 861		2 200	202 661

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 131 458 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	96 341	37 317	2 200	131 458
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	96 341	37 317	2 200	131 458

3.1.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel vcca	51 636	38 055	13 581	3 ans
Materiel team	16 384	10 449	5 935	3 ans
Materiel de transpor	73 846	42 796	31 050	de 2 à 5 ans
Materiel transport team	59 475	39 165	20 310	de 2 à 5 ans
Materiel bureau et informatique	1 275	993	282	3 ans
TOTAL	202 616	131 458	71 159	

3.2 - Etat des créances = 22 724 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	22 724	22 724	
TOTAL	22 724	22 724	

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 1 800 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers		1 800			1 800
Comptes financiers					
Total		1 800			1 800

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 17 670 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	17 670
Disponibilités	
TOTAL	17 670

3.5 - Charges constatées d'avance = 3 254 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 58 368 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	12 526	10 271	2 255	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	12 932	12 932		
Dettes fiscales & sociales	10 881	10 881		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	22 029	22 029		
TOTAL	58 368	56 113	2 255	

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 18 161 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	12 932
Dettes fiscales & sociales	5 229
Autres dettes	
TOTAL	18 161

4.3 - Produits constatés d'avance = 22 029 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 122 451 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	41 600	33,97 %
Production de travaux	1 952	1,59 %
Produits des activités annexes	78 900	64,43 %
TOTAL	122 451	100,00 %

5.2 - Autres Informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVANT CONSEIL

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Dettes garanties par des sûretés réelles

PRET SUR VEHICULES = 12 335

Paraphe pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 17 670 E

Produits à recevoir		Montant
Autres créances :		17 670
	Divers pdts a recevo(468700)	17 670
TOTAL		17 670

8.2 - Charges constatées d'avance = 3 254 E

Charges constatées d'avance		Montant
Charges const.avance(486000)		3 254
TOTAL		3 254

8.3 - Charges à payer = 18 161 E

Charges à payer		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		12 932
	Fourn.fts non parven(408100)	12 932
Dettes fiscales et sociales :		5 229
	Org.soc.autr.charg a(438600)	5 229
TOTAL		18 161

8.4 - Produits constatés d'avance = 22 029 E

Produits constatés d'avance		Montant
Produits const avance(487000)		22 029
TOTAL		22 029

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

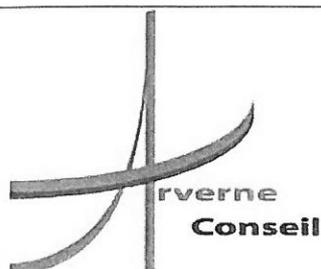
VELO CLUB CURNON D'Auvergne

Association sportive régie par la Loi 1^{er} juillet 1901

Salle Associative Joseph et Michel GARDET
9 rue des Fusillés de Vingre
63800 CURNON D'Auvergne

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 octobre 2019



SARL ARVERNE CONSEIL

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Riom

32 rue de Sarliève – Centre d'Affaires du Zénith - 63800 CURNON D'Auvergne

04.73.31.55.57 audit@arverneconseil.fr

A l'assemblée générale du VELO CLUB COURNON D'Auvergne,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 26 novembre 2019

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



ARVERNE CONSEIL SARL
représentée par Eric MAS